



## L'INVESTISSEMENT EN GIRARDIN INDUSTRIEL

### ✓ Enjeu

Pour soutenir l'investissement dans les activités considérées comme prioritaires pour le développement économique et social des départements, territoires et collectivités d'Outre-Mer, une réduction d'impôt est accordée aux investisseurs présents au capital d'une entreprise répondant aux critères définis par la loi.

### ✓ Cadre fiscal

L'investissement en Girardin Industriel est défini par l'article 199 undecies du Code Général des Impôts. Il précise les conditions de l'investissement (lieu, activité,...) donnant droit à une réduction d'impôt non plafonnée nette de rétrocession locataire qui peut atteindre **44,12% du montant des investissements productifs (hors taxes et subventions publiques)**. Le plafond de cette niche fiscale s'élève à 18.000 € mais la réduction d'impôt propre à la loi Girardin Industriel de plein droit n'est comptabilisée qu'à hauteur de 47,37% dans le plafond global (soit jusqu'à 38.000€ de souscription possible, en l'absence d'autre réduction d'impôt).

### ✓ Modalités opérationnelles

Prenons l'exemple de la création d'une SNC dont l'activité est la location de matériel nécessaire à l'exploitation d'entreprises également locales (ex : matériel de transport pour le BTP). Pour une opération d'un montant total de 50.000 €, trois sources de financement différentes :

- un dépôt de garantie apporté par l'(les) entreprise(s) locataire(s) du matériel : 5.000 €,
- un prêt consenti par une ou plusieurs banques : 26.620 €,
- **un apport en fonds propre des investisseurs métropolitains : 18.380 €.**

La SNC loue ce matériel pendant 5 ans aux entreprises qui se sont engagées à le racheter au terme (pour une somme symbolique). Le prêt est remboursé par les loyers perçus.

La réduction d'impôt (**44,12% de l'investissement global**) est rétrocédée par la SNC aux investisseurs présents à hauteur de **36,76% de son capital**.

L'associé de la SNC aura donc investi en année N pour environ 83% de l'impôt dont il devrait s'acquitter en année N+1, et bénéficiera ainsi d'une rentabilité d'environ 20% net d'impôt sur moins d'un an.

### ✓ Important

- . Vous devez **conserver les parts de la SNC pendant 5 ans**. Celle-ci doit être en activité pendant 5 ans et tenir une assemblée générale annuelle.
- . Si la réduction d'impôt obtenue au titre de l'année excède le montant de l'impôt dû, vous détenez une créance sur l'Etat reportable pendant les 5 années suivantes. L'excédent subsistant à l'issue de cette période est remboursé par le Trésor Public.

### ✓ En résumé

Vous êtes redevable en année N+1 de 12.000 € d'impôt sur le revenu au titre de l'année N. Si vous avez souscrit pour 10.000 € en Girardin Industriel au cours de l'année N, vous réduisez votre impôt de 12.000 € (hypothèse de rentabilité fiscale : 20%). **Gain de trésorerie : 12.000 – 10.000 = 2.000 €.**



Les partenaires proposés par Cèdre Finance sont **des spécialistes reconnus** dans ce domaine. Ils sont présents dans les territoires où sont mises en place ces opérations et sont régulièrement cités par la presse spécialisée pour leur sérieux et les garanties offertes (ex : clause de non recours des banques, garantie de bonne fin financière et fiscale).

S.A.R.L au capital  
de 10.000 euros  
502 932 148  
R.C.S. Créteil

Société de courtage  
en assurances  
inscrite à l'ORIAS  
([www.orias.fr](http://www.orias.fr))  
sous le numéro  
08 042 710

Activité de  
transactions sur  
immeubles et fonds  
de commerce  
Carte  
professionnelle  
numéro 08-052  
délivrée par la  
Préfecture du  
Val-de-Marne

Assurance RCP et  
Garantie Financière  
numéro  
112.786.342  
de la compagnie  
MMA Covéa Risks  
sise au 19-21 allée  
de l'Europe – 92616  
Clichy Cedex

Activité de  
démarchage  
bancaire et financier  
enregistrée sous  
le numéro  
2081503024MY

Intermédiaire en  
opérations de  
banques et services  
de paiement  
référéncé auprès de  
l'Autorité de  
Contrôle Prudentiel

Conseiller en  
Investissements  
Financiers,  
référéncé sous le  
numéro A294100  
par la Chambre  
des Indépendants  
du Patrimoine,  
association agréée  
par l'Autorité des  
Marchés Financiers

Adhérent à la  
Chambre des  
Indépendants du  
Patrimoine